



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1^{ère} adjoint

Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe

Mme Céline PINTO, Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ,

M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Eliane GASTEBOIS, Mme Perrine

LUDWIG, Mme Michèle PARISOT MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas

STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG.

M. le Maire salue l'ensemble des membres présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire procède aux remerciements suivants :

- aux participants pour le « nettoyage de printemps »

M. le Maire rappelle aux conseillers que la séance est enregistrée

La prochaine séance du CM est fixée au **VENDREDI 30 avril 2021**.

2021.03.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Sonia FROHN a été désignée secrétaire de séance.

2021.03.02 - Approbation du compte-rendu du 26 février 2021 :

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2021 a été adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

2021.03.03 - Rue des Vergers :

M. le Maire expose :

Ce soir nous avons une décision importante à prendre. Il s'agit de l'avenir des platanes. Cela se déroulera en une ou deux étapes ou plutôt à travers une ou deux questions :

- la première question que je vous soumettrai tout à l'heure est de savoir si vous voulez décider de revoter ou non.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- la deuxième question, si la réponse est positive à la première, est de savoir si vous décider de maintenir les deux arbres ou de les enlever à l'occasion des travaux.

Avant de poser ces questions, je veux résumer les points d'étape de ce dossier :

- 1) 30/10/2020 : après un tour de table le conseil municipal s'est prononcé pour enlever les platanes
- 2) 09/02/2021 : entretien avec Gaby et Lucien MENSCH venus en mairie
- 3) 13/02/2021 : courrier des « amis des platanes » : annonce d'une action populaire
- 4) 24/02/2021 : expertise réalisée à notre demande pour connaître l'état sanitaire des arbres, les risques encourus liés aux travaux et leurs chances de survie
- 5) 26/02/2021 : courrier des « amis des platanes » : demande de délai, rappel de la pétition, demande d'une contre-expertise.
- 6) 01/03/2021 : réponse à Gaby KUNTZ représentant les « amis des platanes »
- 7) 16/03/2021 : rencontre avec les « amis des platanes » représentés par Gaby KUNTZ, Anne KUNTZ et Etienne VOLLMAR. Pour la commune étaient présents : Céline PINTO, Richard ROBERT, Benjamin BALTZLI, Muriel ARON, Myriam VIX et François SCHNELL et le maire.

Durant cette réunion on devait nous remettre les signatures recueillies au moyen du flyer distribué dans les BAL : il n'en a rien été. Le compte-rendu de la rencontre a été envoyé à chaque conseiller.

Analyse de la situation :

Le résultat de la consultation qu'elle se soit faite en ligne ou en BAL est loin d'être probant.

Je ne veux plus revenir sur ce résultat car j'ai toujours affirmé que ce ne sont pas **les** « pour » et **les** « contre » qui nous intéressent, mais **LE** « pour » et **LE** « contre ».

Je veux aussi réaffirmer que je comprends parfaitement la réaction d'habitants d'Ernolsheim qui souhaitent conserver les arbres, mais que de ceux-là.

Comme je veux redire que le conseil municipal reste seul maître à bord même si la décision n'était ou n'est pas facile à prendre.

C'est pour cela que j'ai demandé une expertise. Elle devait nous permettre de disposer d'éléments nouveaux. Certains de ces éléments sont clairs et nets d'autres sont moins sûrs et relèvent de pronostics qui laissent un doute. Doute sur la survie des arbres après travaux, doute sur les risques que peuvent engendrer le maintien de ces arbres après les travaux.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

C'est donc ce doute qui m'a amené à proposer aux « amis des platanes » de vous poser la ou les deux questions évoquées plus haut.

J'ajoute que j'ai recontacté le maître d'œuvre qui après avoir annoncé un creusement de 60 cm, m'a informé que ce creusement pouvait être ramené à une vingtaine de centimètres.

Je vais donc vous demander dans un premier temps si vous souhaitez revoter et, si le résultat est positif, de revoter.

Je propose que les deux votes se fassent par bulletin secret et je vous demanderai aussi de vous prononcer sur cette proposition.

Avant de passer aux votes, avez-vous des questions à poser, des remarques à faire ?

Je souhaite que vous vous prononciez clairement et il faudrait éviter des abstentions.

1ère question : souhaitez-vous que les votes se fassent à bulletins secrets ?

Les conseillers à l'unanimité répondent « oui » à cette question

2^{ème} question : souhaitez-vous REVOTER ? Réponse possible : OUI ou NON

Le vote s'est fait à bulletin secret sous le contrôle des deux adjoints.

Le résultat du vote est : **2 « NON » et « 13 « OUI »**

M. le Maire passe à la 3^{ème} question :

3^{ème} question : souhaitez-vous maintenir les platanes en place ? Réponse possible : OUI ou NON

Le vote s'est fait à bulletin secret sous le contrôle des deux adjoints.

Le résultat du vote est : **6 « NON » et « 9 « OUI »**

La décision de maintenir en place les platanes est donc actée.

M. le Maire remercie les conseillers et rappelle que dans ce dossier il ne faut pas qu'il y ait des perdants et des gagnants, la décision finale s'étant appuyée sur du factuel et les doutes relevés dans le rapport d'expertise.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.03.04 - Vestiaires, club de football :

M. le Maire fait le point sur le dossier, particulièrement sur l'aspect financier.

M. le Maire explique que suite au dépôt de la demande de subvention, la région Grand Est demande à la commune de fournir un AVPD (avant-projet définitif) afin de pouvoir présenter le dossier en commission. L'architecte a fourni cet AVPD qui a été présenté au club de football et qui va être présenté ce soir.

M. François SCHNELL présente le projet par la projection des plans, la rénovation de l'ancien bâtiment et l'extension. Un débat s'en est suivi.

M. le Maire présente alors l'estimatif de l'AVPD (avant-projet définitif). Le montant de cet AVPD est de **277 022 euros** et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'AVPD d'un montant de 277 022 euros, dit que la dépense est prévue au budget 2021 et autorise M. le Maire à signer tous les documents pour l'exécution des travaux

Puis M. le Maire présente et explique le nouveau plan de financement suite au chiffrage de l'AVPD et de l'incidence sur le coût de la maîtrise d'œuvre (15 % de 277 022 €) et le soumet au vote :

DEPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	Néant				
TRAVAUX (détailler les différents postes)	277 022,00 €	85,00 €	AIDES PUBLIQUES		
Assainissement	15 000,00 €		ETAT : dotation de soutien à l'investissement public		
Gros œuvre :	54 942,00 €		DETR	55 404,40 €	20,00 €
Charpente couverture zinguerie	29 538,00 €				
Menuiserie extérieure:	9 487,00 €		REGION	83 106,60 €	30,00 €
Crépis-isolation	18 993,00 €				
Menuiserie intérieure	12 478,00 €				
Platerie-isolation fx plafonds	20 119,00 €		DEPARTEMENT 67	88 647,04 €	32,00 €
Carrelage-faiences	22 443,00 €				
	- €				
Installation électrique	32 000,00 €				
Chauffage ECS VMC	9 500,00 €				
Installation sanitaire	52 500,00 €				
Maîtrise d'œuvre :	41 553,30 €	15,00 €			
TOTAL	318 575,30 €		Sous-Total AIDES PUBLIQUES	227 158,04 €	71,30 €
			AUTOFINANCEMENT		
			Fonds propres	91 417,26 €	28,70 €
TOTAL DEPENSES	318 575,30 €		TOTAL RESSOURCES	318 575,30 €	

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention valide le plan de financement ci-dessus présenté.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.03.05 - Exercice de compétence COMCOM « organisation des mobilités » :

M. le Maire explique que dans sa séance du 28 janvier 2021 la communauté de communes a approuvé la prise de compétence « organisation des mobilités » en référence à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019. Cette compétence était détenue auparavant par la région Grand Est. Etant donné que cette compétence a été reprise par la COMCOM, celle-ci souhaite que les différentes communes délibèrent.

Ce texte législatif répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), qui ont vocation de proposer les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Comme le prévoit la réglementation, l'EPCI s'est prononcée, avant le 31 mars, par délibération prise à la majorité simple pour prendre cette compétence. Maintenant cette décision doit être soumise à l'approbation des conseils municipaux.

Les Communes membres se prononcent à la majorité qualifiée prévue à l'article L. 5211-17 du CGCT, majorité qui doit réunir 2/3 des conseils municipaux des Communes comptant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux des Communes comptant 2/3 de la population.

Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de l'intercommunalité.

Les Communes délibèrent dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI qui décide de s'attacher la compétence. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Si un EPCI ne prend pas la compétence mobilités, la Région devient, par substitution, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de l'EPCI.

Dans tous les cas, la Région reste « chef de file » pour coordonner l'organisation des mobilités à l'échelle du territoire régional.

Les modalités d'exercice de la compétence laissent beaucoup de souplesse aux



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

communautés de communes :

D'une part, les services de transport régionaux préexistants (scolaires, "interurbains") qui se trouveraient intégralement englobés dans les ressorts territoriaux de communautés de communes nouvellement compétentes ne seront transférés aux communautés de communes que si celles-ci le demandent. Elles devront notifier à la Région leur décision de les récupérer ou non.

La compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas soumise à la définition d'un intérêt communautaire, le transfert des prérogatives et missions depuis les communes vers la communauté de communes s'effectue d'un seul bloc.

Les missions des AOM sont libellées de manière lisible dans le code des transports : services réguliers de transport public ; services de transport à la demande ; services de transport scolaire ; services de mobilités actives ; services de mobilité partagée ; services de transport de marchandises en ville ; mobilité à caractère social ; conseil en mobilité ; planification des mobilités, etc.

L'organisation de l'ensemble des services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif.

En revanche, la responsabilité générale des AOM est affirmée. Elles assurent « la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés » et « contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. »

La Communauté de Communes du Pays de Saverne mène déjà des actions en matière de mobilité. À titre d'exemples :

Elle organise un service de transport à la demande, par délégation de la Région.

Elle a engagé une étude visant à développer un schéma de pistes cyclables, et s'apprête à engager une première tranche de travaux.

Elle pilote la mise en place d'équipements de stationnement Vélo sécurisé.

Elle étudie le maillage du territoire en bornes de recharge des voitures électriques.

Elle subventionne, en lien avec le PETR, l'achat de vélo à assistance électrique.

Compte tenu de ce qui précède, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence organisation des mobilités.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 janvier 2021 décidant la prise de compétence « organisation de la mobilité »,

Après en avoir délibéré,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Décide à l'unanimité

- d'approuver la prise de compétence « organisation des mobilités » par la communauté de communes du pays de Saverne.

2021.03.06 - Délégations du maire :

- **Chantier SDEA** : Le chantier va progressivement vers sa fin et début avril la rénovation des branchements avec l'installation de regards de comptage, quand c'était possible, seront terminées. La mise en place de l'enrobé à fait l'objet d'un débat entre les différentes parties prenantes, mais une solution devrait être trouvée très prochainement pour une mise en place fin avril.

- **Terrain « projet immobilier » rue de la Zinsel** : le géomètre a réaborné le terrain. La commune attend ses documents pour connaître sa superficie exacte.

- **Plan de relance école** : l'éducation nationale a mis en place un plan de relance pour la mise en place d'un socle informatique de base à l'école. Une demande a été déposée pour la fourniture de 3 tableaux TBI avec pieds et des ressources informatiques adéquates pour l'ensemble du RPI (les maternelles ne sont pas concernées).

- **CCID (commission communale des impôts directs)** : la commission s'est réunie le 15 mars.

- **Renonciation à la préemption sur immeubles** : M. le Maire signale deux dossiers pour lesquels il n'a pas fait valoir le droit de préemption.

2021.03.07 - Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX informe l'ensemble de l'assemblée des divers points suivants :

- Le conseil d'école a eu lieu le 12 mars, Mme Myriam VIX présente un rapport détaillé.
- Fleurissement : la commission « fleurissement » s'est réunie le 22 mars. Le thème du fleurissement communal reste inchangé : les travaux de la vigne. Quelques améliorations seront apportées cette année. La date retenue pour la plantation est fixée au 29 mai.
- Journée citoyenne le 24 avril : Mme Myriam VIX explique l'organisation de cette journée.

2021.03.08 - Divers :

- Cheval Noir : M. François SCHNELL informe qu'une visite a eu lieu le 25 mars.
- Mme Eliane GASTEBOIS revient sur le compte-rendu de la COMCOM concernant la participation pour l'achat de vélo électrique et souhaite connaître le montant de cette subvention. La réponse lui a été donnée.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Avant de clore la séance, M. le Maire projette des photos de l'abreuvoir nord et fournit les explications sur le retour de l'eau.

La séance a été close à 21H40

Le secrétaire de séance : Mme Sonia FROHN

Les membres du conseil :

M. François SCHNELL

Mme Myriam VIX

Mme Céline PINTO

Mme Muriel ARON

M. Benjamin BALTZLI

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT

Mme Sonia FROHN

Mme Eliane GASTEBOIS

Mme Perrine LUDWIG

Mme Michèle PARISOT MULLER



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Stéphane POUVIL

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER